



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
10.05.2006 Bulletin 2006/19

(51) Int Cl.:
E04H 17/14 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292227.5**

(22) Date de dépôt: **21.10.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(71) Demandeur: **Agorespace
60200 Compiègne (FR)**

(72) Inventeur: **Kaskoz, Jean-Michel
60200 Compiègne (FR)**

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup
Cabinet LOYER
161, rue de Courcelles
75017 Paris (FR)**

(30) Priorité: **29.10.2004 FR 0411582**

(54) **Assemblage destiné au montage d'une paroi constituée de montants et de lisses et procédé de montage d'une paroi mettant en oeuvre cet assemblage**

(57) Ledit assemblage comporte un poteau (1) assurant la fixation de la paroi au sol et au moins un profilé de montage (2, 3) portant lesdites lisses (6) et les solidarifiant audit poteau (1).

Ledit profilé de montage (2, 3) comporte un montant cylindrique (20, 30) supportant les lisses (6) et des moyens d'appui (21, 31) contre le poteau (1) définissant l'orientation des lisses (6) par rapport audit poteau (1).

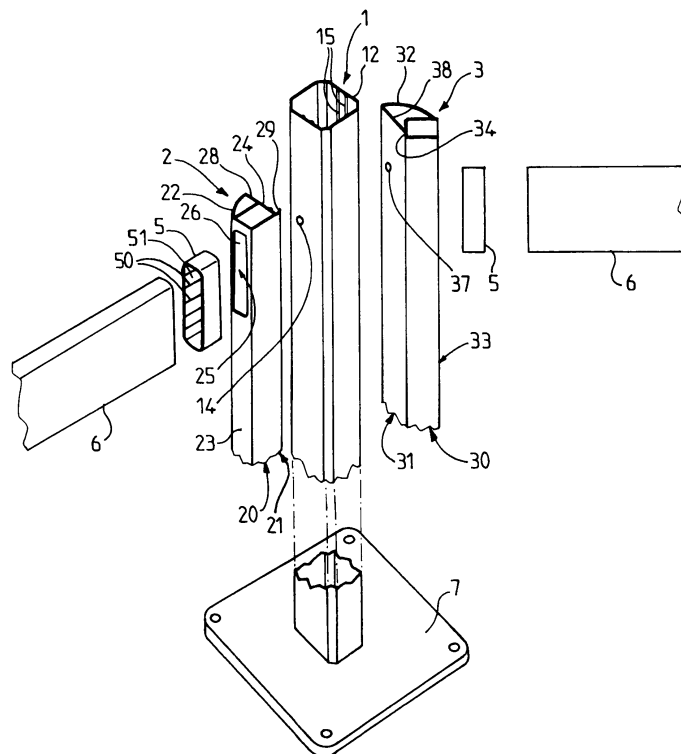


FIG.1

Description

[0001] La présente invention concerne d'une manière générale une paroi constituée de montants et de lisses, et plus particulièrement un assemblage destiné à la constitution d'une telle paroi.

[0002] Il est par exemple connu du brevet US 6 467 756 de réaliser des parois, par exemple destinées à être positionnées autour d'une terrasse et mettant en oeuvre des poteaux de grande section réalisés en matière plastique extrudée. Chaque poteau est disposé autour d'un tube métallique préalablement fixé dans un soubassement ou enfoncé dans le sol, et positionné par rapport audit tube par des pièces d'écartement enfilées autour du tube métallique et fixées à celui-ci. Pour finir, des lisses sont insérées dans des ouvertures du poteau.

[0003] Un dispositif de montage permettant de solidariser des lisses à un poteau est également connu par le brevet US 6 217 007. Ce dispositif est destiné à équiper une paroi pour balcons. Il est globalement constitué par une paroi plane en appui contre le poteau par sa face arrière et rendue solidaire de celui-ci par des boulons en U. Des moyens de positionnement des lisses portés par la face avant de ladite paroi plane sont constitués par des parois obliques. Pour le montage de la paroi, on fixe les poteaux verticalement, on solidarise un dispositif de montage sur chaque poteau, on positionne les extrémités des lisses sur les moyens de positionnement, puis un panneau de finition est disposé devant les extrémités des lisses portées par les moyens de positionnement et fixé sur une paroi de fixation perpendiculaire à la paroi plane.

[0004] Les parois selon l'invention sont par exemple destinées à être mises en oeuvre pour l'aménagement de terrains destinés à la pratique du sport.

[0005] Une telle paroi peut être de faible hauteur et constituer une palissade, ou de hauteur plus importante et constituer un mur.

[0006] Les terrains aménagés sont par exemple des places dont la surface est généralement très inférieure à celle d'un équipement sportif tels qu'un stade, ils sont équipés de manière à permettre la pratique de plusieurs sports tels que le football, le handball, le basket-ball le volley-ball, l'escalade...

[0007] Ces aménagements permettent de proposer au public un lieu de détente et de pratique du sport pour un coût et un encombrement raisonnables.

[0008] Dans le cadre de ces terrains aménagés pour la pratique du sport, la paroi selon l'invention est par exemple destinée à constituer la palissade qui délimite l'aire de jeux ou un fronton sur lequel sont disposés les accessoires tels que filets de buts, panneaux de basket-ball, murs d'escalade, échelles,...

[0009] Il est également connu de réaliser des installations de petite taille comme des tours équipées d'accessoires sportifs sur leurs faces qui sont par exemple installées dans une cour d'école ou un jardin public.

[0010] Usuellement, un grand nombre d'éléments en

bois sont utilisés pour rendre ces installations plus attractives.

[0011] Les parois actuelles se composent de lisses et de poteaux en bois. Des panneaux en bois, ou travées, constitués de lisses et de montants solidaires des extrémités desdites lisses, sont fixés aux poteaux. Les fixations sont réalisées par vissage et sont protégées par des cornières en aluminium.

[0012] Lesdites cornières sont principalement destinées à cacher les vis tout en participant également à la rigidification du montage.

[0013] On remarque que malgré la protection apportée par ces cornières, les fixations sont peu à peu détériorées dans le temps à cause des agressions subies par le bois du fait de la succession de pluie, gel, chaleur intense.

[0014] En conséquence, la présente invention se propose de fournir un assemblage beaucoup plus résistant aux agressions du temps et de mise en oeuvre simple.

[0015] A cet effet, l'invention concerne un assemblage destiné au montage d'une paroi constituée de montants et de lisses, du type comportant un poteau assurant la fixation de la paroi au sol et au moins un profilé de montage portant lesdites lisses et les solidarisant audit poteau, caractérisé en ce que ledit profilé de montage comporte un montant cylindrique supportant les lisses et des moyens d'appui contre le poteau définissant l'orientation des lisses par rapport audit poteau.

[0016] L'assemblage selon l'invention est encore remarquable en ce que :

- les montants cylindriques supportent les lisses dans des logements définis par des découpes de leur face avant,
- les montants cylindriques sont à section rectangulaire,
- les moyens d'appui comportent au moins une partie de la face arrière dudit montant rectangulaire et une paroi arrière raccordée à ladite face arrière dudit montant rectangulaire,
- les profilés comportent une paroi de finition raccordant le montant à l'extrémité arrière des moyens d'appui,
- le poteau présente une section rectangulaire à pans coupés orientés à 45°,
- l'assemblage comporte des embouts amortisseurs assurant le maintien des extrémités des lisses dans les profilés,
- lesdits embouts amortisseurs sont positionnés dans les logements des montants,
- lesdits embouts amortisseurs sont globalement parallélépipédiques et présentent une face avant

ouverte et bordée par un rebord,

- la paroi interne desdits embouts amortisseurs porte des nervures parallèles entre elles et perpendiculaires à la face avant ouverte,
- l'assemblage comporte des boulons assurant la solidarisation des profilés au poteau en étant positionnés transversalement dans l'assemblage, à travers des orifices du poteau et des moyens d'appui des profilés.

[0017] L'invention concerne également un procédé de montage d'une paroi mettant en oeuvre un assemblage selon l'invention, caractérisé en ce que :

- on constitue des travées constituées par des lisses, des embouts amortisseurs et des profilés choisis en fonction de l'orientation que doit prendre ladite travée par rapport aux poteaux sur lesquels elle doit être montée,
- on fixe lesdites travées aux poteaux en positionnant et vissant les boulons.

[0018] Le procédé de montage selon l'invention est encore remarquable en ce que les travées sont constituées par emboîtement.

[0019] L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue partielle en perspective éclairée d'un assemblage selon une forme de réalisation de l'invention,
- la figure 2 est une vue en coupe transversale de l'assemblage représenté à la figure 1 après montage, pour ne pas alourdir le dessin, les hachures et les lisses n'ont pas été représentées.

[0020] Comme visible au dessin, l'assemblage selon l'invention est constitué d'un poteau de fixation 1 et d'au moins un profilé de montage 2, 3.

[0021] Le poteau 1 assure la fixation au sol de l'assemblage. A cet effet il peut être enfoncé dans un trou et scellé, par exemple au ciment, ou porter une platine 7 qui est fixée au sol par vissage.

[0022] Le ou les profilés de montage 2, 3 ont une fonction double, ils portent les lisses 6 et assurent leur solidarisation au poteau 1.

[0023] De manière connue en soi, les travées de paroi qui sont fixées de part et d'autre d'un même montant peuvent être alignées ou constituer un angle.

[0024] Ledit poteau 1 et lesdits profilés de montage 2, 3 selon l'invention sont conformés de manière à assurer une position relative prédéterminée entre le plan des lisses 6 et le poteau 1, de manière à régler l'angle entre

les lisses 6 positionnées de part et d'autre du poteau 1.

[0025] Les dessins représentent à titre d'exemple non limitatif, un montage mettant en oeuvre un poteau 1, un profilé 2 à sa gauche et un profilé 3 à sa droite, il est bien entendu possible d'inverser la place de ces profilés ou de positionner deux profilés identiques, 2 ou 3, de part et d'autre du poteau 1.

[0026] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, le poteau 1 a une section globalement rectangulaire. Afin de s'adapter aux contraintes techniques et/ou esthétiques des parois à réaliser, des poteaux de section différente peuvent bien entendu être mis en oeuvre sans sortir du cadre de l'invention.

[0027] Le poteau 1 représenté au dessin est particulièrement adapté à la réalisation de parois dans lesquelles les lisses 6 situées de part et d'autre des poteaux sont soit dans le même plan, soit forment un angle de 135°.

[0028] Comme visible au dessin, le poteau 1 est de section rectangulaire à pans coupés 10 orientés à 45° par rapport aux faces 11, 12 dudit poteau 1. Les deux petites faces 11, avant et arrière, sont destinées à être tournées vers l'intérieur et l'extérieur du terrain entouré par la paroi réalisée avec l'assemblage selon l'invention, tandis que les deux grandes faces 12, latérales, sont destinées à porter les profilés 2, 3, et en conséquence les travées de paroi.

[0029] Comme on pourra le comprendre dans la suite de la description, l'exemple de réalisation décrit au dessin est particulièrement avantageux en ce que les pans coupés 10 sont orientés par rapport aux autres faces 11, 12 du poteau suivant l'angle dans lequel les lisses peuvent être positionnées et constituent en conséquence des faces d'appui des profilés 2, 3.

[0030] Dans la présente description, l'avant est défini pour le poteau 1 comme étant tourné vers le terrain entouré par la paroi selon l'invention, et pour les profilés 2, 3 comme étant tourné vers les lisses 6.

[0031] Chaque profilé 2, 3 est globalement constitué d'un montant cylindrique 20, 30, de moyens d'appui 21, 31 contre le poteau 1 et d'une paroi de finition 22, 32. Le cylindre est pris ici dans sa définition mathématique de solide engendré par une droite qui se déplace parallèlement à elle-même en s'appuyant sur une courbe.

[0032] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, lesdits montants ont une section rectangulaire.

[0033] Les moyens d'appui 21, 31 définissent l'orientation des lisses 6 par rapport audit poteau 1.

[0034] Les montants cylindriques de section rectangulaire 20, 30 supportent les lisses à travers leur petite face avant 23, 33. A cet effet, des découpes 26, 36 sont pratiquées dans ladite face avant 23, 33 de manière à permettre l'accès à l'espace interne desdits montants. Ces découpes 26, 36 définissent des logements 25, 35 à section en U.

[0035] Dans l'exemple représenté au dessin, par la position avantageuse des pans coupés à 45° du poteau, les moyens d'appui 21, 31 sont constitués par au moins

une partie de la face arrière 24, 34 du montant rectangulaire 20, 30 et par des parois complémentaires qui seront décrites plus loin pour chacun des profilés 2, 3.

[0036] Suivant une variante de réalisation non représentée au dessin, lorsque le poteau 1 ne présente pas de telles faces d'appui, les coins coupés 10, lesdits moyens d'appui 21, 31 sont totalement constitués par des parois autres que celles des montants 20, 30 et disposées de manière à orienter convenablement lesdits montants 20, 30 par rapport au poteau.

[0037] La paroi de finition 22, 32 est une paroi arquée raccordant le bord de la face avant 23, 33 du montant 20, 30 à l'extrémité libre des moyens d'appui 21, 31 afin de constituer un assemblage non agressif pour éviter tout risque de blessure des utilisateurs du terrain entouré par la paroi selon l'invention.

[0038] La solidarisation des profilés 2, 3 au poteau 1 est par exemple réalisée par des boulons 4 constitués d'une vis 40 et d'un écrou 41 positionnés transversalement dans l'assemblage, à travers des orifices correspondants 14 du poteau 1 et 27, 37 des moyens d'appui 21, 31 des profilés 2, 3.

[0039] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, le profilé 2 permet de positionner les lisses 6 qu'il porte parallèlement aux petites faces 11 du poteau.

[0040] A cet effet, les moyens d'appui 21 de ce profilé 2 sont constitués par la face arrière 24 du montant 20, une paroi arrière 28 s'étendant dans le prolongement de ladite face arrière, dans le même plan que celle-ci, ainsi que par deux cloisons 29, 229.

[0041] La portion de moyens d'appui 21 constituée de la face arrière 24 du montant 20 et ladite paroi arrière 28 est destinée à être positionnée contre la grande face latérale 12 du poteau.

[0042] Lesdites cloisons 29, 229 s'étendent à partir de la face arrière 24 du montant 20 et sont conformées de manière à être en appui par leurs extrémités libres contre le pan coupé 10 disposé entre la face avant 11 du poteau 1 et la face latérale 12 contre laquelle est positionné le profilé 2.

[0043] La mise en oeuvre de ces cloisons 29, 229 permet d'une part, d'assurer un positionnement de bonne qualité du profilé 2 contre le poteau 1 du fait de son appui à la fois contre la face latérale 12 et le pan coupé 10 et, d'autre part, de positionner ledit profilé sensiblement dans le plan de la petite face avant 11 du poteau 1 en ne laissant pas d'espace vide entre la face arrière 24 du montant 20 et ledit pan coupé 10. On allie ainsi avantageusement la sécurité, pas de risque d'accrochage dans ledit espace vide, et l'esthétique.

[0044] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, le profilé 3 permet de positionner les lisses 6 qu'il porte globalement à 45° par rapport aux faces 11, 12 du poteau 1.

[0045] Les impératifs de sécurité, non présence d'angles agressifs, et d'esthétique mis à part, les pans coupés 10 du poteau 1 sont destinés à assurer un appui et un guidage pour faciliter un tel positionnement à 45° des

lisses 6.

[0046] L'angle de 45° a été choisi dans la construction de parois pour terrains de sport afin de proposer des installations ne présentant pas d'angles droits ouverts vers la surface de jeu. La sécurité de ces installations est ainsi augmentée du fait que les angles du terrain sont à 135° et évitent le blocage des personnes. Ces angles de 135° favorisent de plus le renvoi des ballons au cours du jeu.

[0047] Les moyens d'appui 31 du profilé 3 sont constitués par une partie de la face arrière 34 du montant 30 et par une paroi arrière 38 disposée à 45° par rapport à ladite face arrière 34.

[0048] La face arrière 34 est destinée à être en appui contre un pan coupé 10 du poteau 1 tandis que la paroi arrière 38 est destinée à être en appui contre la grande face latérale 12 voisine.

[0049] De manière à ne pas créer de bord agressif du côté du terrain de sport, la paroi arrière 38 est raccordée sur la face arrière 34 à une distance du bord libre de celle-ci telle que le profilé 3 soit très proche du bord de la petite face avant 11 du poteau 1 lorsque ledit profilé 3 est monté sur le poteau 1.

[0050] La paroi arrière 28, 38 des moyens d'appui 21, 31 des profilés 2, 3 présente des orifices 27, 37 répartis sur la hauteur de celle-ci pour la mise en place des boulons de fixation 4 mentionnés plus haut.

[0051] La paroi de finition 22, 32 présente également des orifices, non représentés au dessin, situés en face desdits orifices 27, 37 des moyens d'appui 21, 31 pour permettre le passage du boulon 4 et de l'outil de vissage V. Des capuchons, également non représentés au dessin, sont prévus pour obturer lesdits orifices.

[0052] Des embouts amortisseurs 5 sont disposés dans les logements 25, 35 des montants 20, 30 en étant introduits à travers les découpes 26, 36.

[0053] Ces embouts amortisseurs 5 sont réalisés par moulage de matière plastique molle.

[0054] Ils assurent le maintien des extrémités des lisses 6 dans les profilés 2, 3 ainsi que l'étanchéité entre lesdites lisses 6 et lesdits profilés 2, 3.

[0055] Lesdits embouts amortisseurs 5 sont globalement parallélépipédiques avec une face avant 51 ouverte et bordée par un rebord 52.

[0056] Leurs dimensions externes sont identiques à celles des découpes 26, 36 de manière à s'encastrent précisément dans lesdites découpes 26, 36 et à s'adapter à la paroi des logements 25, 35 définis dans les montants 20, 30 tandis que le rebord 52 est en appui contre la face avant 23, 33 desdits montants.

[0057] Comme visible à la figure 1, des nervures 50 parallèles entre elles et perpendiculaires à la face avant ouverte 51 sont formées sur la paroi interne desdits embouts amortisseurs 5. Ces nervures 50 sont en appui contre les lisses 6 lorsque ces dernières sont mises en place dans les profilés pour constituer une paroi. Lesdites nervures 50 se déforment au gré des modifications de volume desdites lisses en fonction de la température et

de l'humidité ambiante.

[0058] Les lisses 6 sont des éléments allongés, de section semblable à celle des découpes 26, 36. Elles peuvent être formées en matériau quelconque, de préférence en bois ou en matière plastique dure.

[0059] Pour le montage des parois selon l'invention, on constitue des travées en équipant des lisses 6 avec des embouts amortisseurs 5 et en positionnant leurs extrémités dans des profilés 2 ou 3 choisis en fonction de l'orientation que doit prendre ladite travée par rapport aux poteaux sur lesquels elle sera montée.

[0060] L'assemblage selon l'invention permet avantageusement d'effectuer le montage desdites travées par emboîtement des éléments qui les composent. Un tel montage est simple à réaliser puisqu'il ne nécessite pas d'outillage, il peut être effectué en usine ou sur le chantier

[0061] Les travées ainsi constituées sont ensuite fixées aux poteaux 1 en positionnant et vissant les boulons 4 décrits plus haut.

[0062] Pour finir, une main courante peut être installée le long du bord supérieur de la paroi. A cet effet, on prévoit des pièces de fixation comportant un embout destiné à être emmanché dans l'extrémité supérieure ouverte des poteaux et un manchon à extrémités ouvertes disposé perpendiculairement audit embout. La main courante est réalisée dans un profilé, par exemple en bois, en matière plastique, en métal, ou dans une combinaison de ces matériaux, coupé en segments de longueur semblable à celle des travées. Chaque extrémité d'un segment de main courante est insérée dans le manchon configuré à cet effet d'une pièce de fixation et lesdites pièces sont fixées à la paroi en positionnant leur embout dans l'extrémité d'un poteau. Différentes pièces de fixation présentant des manchons soit rectilignes soit en deux parties formant un angle entre elles, sont prévues afin de constituer une main courante orientée de la même manière que les travées de la paroi.

[0063] Pour certaines installations telles que des tours de jeux, il est nécessaire de créer des angles droits. Lesdits angles droits sont tournés vers l'intérieur desdites tours, c'est-à-dire vers l'espace fermé inaccessible au public.

[0064] Pour réaliser une telle disposition avec l'assemblage selon l'invention, il suffit de positionner deux profilés 3 sur le même poteau 1.

[0065] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, les lisses sont disposées perpendiculairement aux profilés et au poteau. Il est bien entendu possible de proposer un assemblage permettant le positionnement des lisses suivant un angle différent, par exemple afin de former un dessin en chevron comme cela est réalisé pour certaines installations destinées à la pratique de sports.

[0066] Les extrémités des lisses sont alors coupées en biais suivant un angle choisi, par exemple de 45°.

[0067] L'assemblage suivant l'invention est adapté pour permettre la réalisation de tels montages en proposant :

- de nouveaux profilés dans lesquels la dimension verticale des découpes est augmentée afin de s'adapter à la dimension verticale des extrémités des lisses,
- 5 - de nouveaux amortisseurs de forme adaptée à l'extrémité en biais des lisses.

[0068] Il est également possible de proposer des travées sous forme de cadres composés de quatre profilés solidarisés les uns aux autres par des pièces de liaison comportant des embouts destinés à être insérés dans lesdits profilés. Les lisses sont disposées comme décrit précédemment, c'est-à-dire en insérant leurs extrémités dans des embouts amortisseurs portés par les profilés constituant le cadre. En prévoyant les découpes et les embouts adéquats, les lisses peuvent être horizontales, verticales ou inclinées.

[0069] Les côtés verticaux desdits cadres sont par exemple réalisés en utilisant des profilés de montage suivant l'invention, en variante ils sont constitués par des profilés adaptés à être solidarisés auxdits profilés de montage.

[0070] D'autres sections de poteaux ou de profilés peuvent bien entendu être mises en oeuvre sans sortir du cadre de la présente invention. Il est par exemple possible de prévoir des poteaux de section ronde et des profilés dont les moyens d'appui arqués ont un rayon correspondant de manière à proposer un assemblage de paroi selon l'invention permettant de positionner les travées suivant des angles quelconques.

[0071] De même les montants cylindriques utilisés dans les profilés de l'exemple de réalisation décrit ci-dessus sont de section rectangulaire afin d'assurer un guidage et un maintien de bonne qualité des lisses, mais l'on ne sortirait pas de l'invention en utilisant des montants de section autre que rectangulaire.

[0072] De même l'assemblage poteau-profilé peut être conçu de manière à fournir d'autres angles de montage différents de celui de 45° choisi dans l'exemple de réalisation qui vient d'être décrit.

[0073] Comme on aura pu le comprendre, l'assemblage selon l'invention permet un montage simple et rapide de parois et donc une réduction des coûts sur le chantier.

[0074] De manière avantageuse, il est également simple d'adapter les mesures d'une paroi à un emplacement ; il suffit pour cela de sortir les extrémités des lisses 6 d'une travée de l'un des profilés d'extrémité, d'ôter les embouts amortisseurs et de remplacer lesdites lisses ou de les scier à la longueur voulue.

Revendications

1. Assemblage destiné au montage d'une paroi constituée de montants et de lisses, du type comportant un poteau (1) assurant la fixation de la paroi au sol et au moins un profilé de montage (2, 3) portant lesdites lisses (6) et les solidarissant audit poteau (1),

- caractérisé en ce que** ledit profilé de montage (2, 3) comporte un montant cylindrique (20, 30) supportant les lisses (6) et des moyens d'appui (21, 31) contre le poteau (1) définissant l'orientation des lisses (6) par rapport audit poteau (1). 5
2. Assemblage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les montants cylindriques (20, 30) supportent les lisses (6) dans des logements (25, 35) définis par des découpes (26, 36) de leur face avant (23, 33). 10
3. Assemblage selon la revendication 1 ou selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les montants cylindriques (20, 30) sont à section rectangulaire. 15
4. Assemblage selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** les moyens d'appui (21, 31) comportent au moins une partie de la face arrière (24, 34) dudit montant rectangulaire (20, 30) et une paroi arrière (28, 38) raccordée à ladite face arrière (24, 34) dudit montant rectangulaire (20, 30). 20
5. Assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les profilés (2, 3) comportent une paroi de finition (22, 32) raccordant le montant (20, 30) à l'extrémité arrière des moyens d'appui (21, 31). 25
6. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le poteau (1) présente une section rectangulaire à pans coupés (10) orientés à 45°. 30
7. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte des embouts amortisseurs (5) assurant le maintien des extrémités des lisses (6) dans les profilés (2, 3). 35
8. Assemblage selon l'une quelconque des revendications 2 à 6 et 7, **caractérisé en ce que** lesdits embouts amortisseurs (5) sont positionnés dans les logements (25, 35) des montants (20, 30). 40
9. Assemblage selon la revendication 7 ou selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** lesdits embouts amortisseurs (5) sont globalement parallélépipédiques et présentent une face avant (51) ouverte et bordée par un rebord (52). 45
10. Assemblage selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** la paroi interne desdits embouts amortisseurs (5) porte des nervures (50) parallèles entre elles et perpendiculaires à la face avant ouverte (51). 50
11. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte des boulons (4) assurant la solidarisation des profi- 55
- lés (2, 3) au poteau (1) en étant positionnés transversalement dans l'assemblage, à travers des orifices correspondants (14) du poteau (1) et (27, 37) des moyens d'appui (21, 31) des profilés (2, 3).
12. Procédé de montage d'une paroi mettant en oeuvre un assemblage selon les revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** :
- on constitue des travées constituées par des lisses (6), des embouts amortisseurs (5) et des profilés (2, 3) choisis en fonction de l'orientation que doit prendre ladite travée par rapport aux poteaux (1) sur lesquels elle doit être montée,
 - on fixe lesdites travées aux poteaux (1) en positionnant et vissant les boulons (4).
13. Procédé de montage selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** les travées sont constituées par emboîtement.

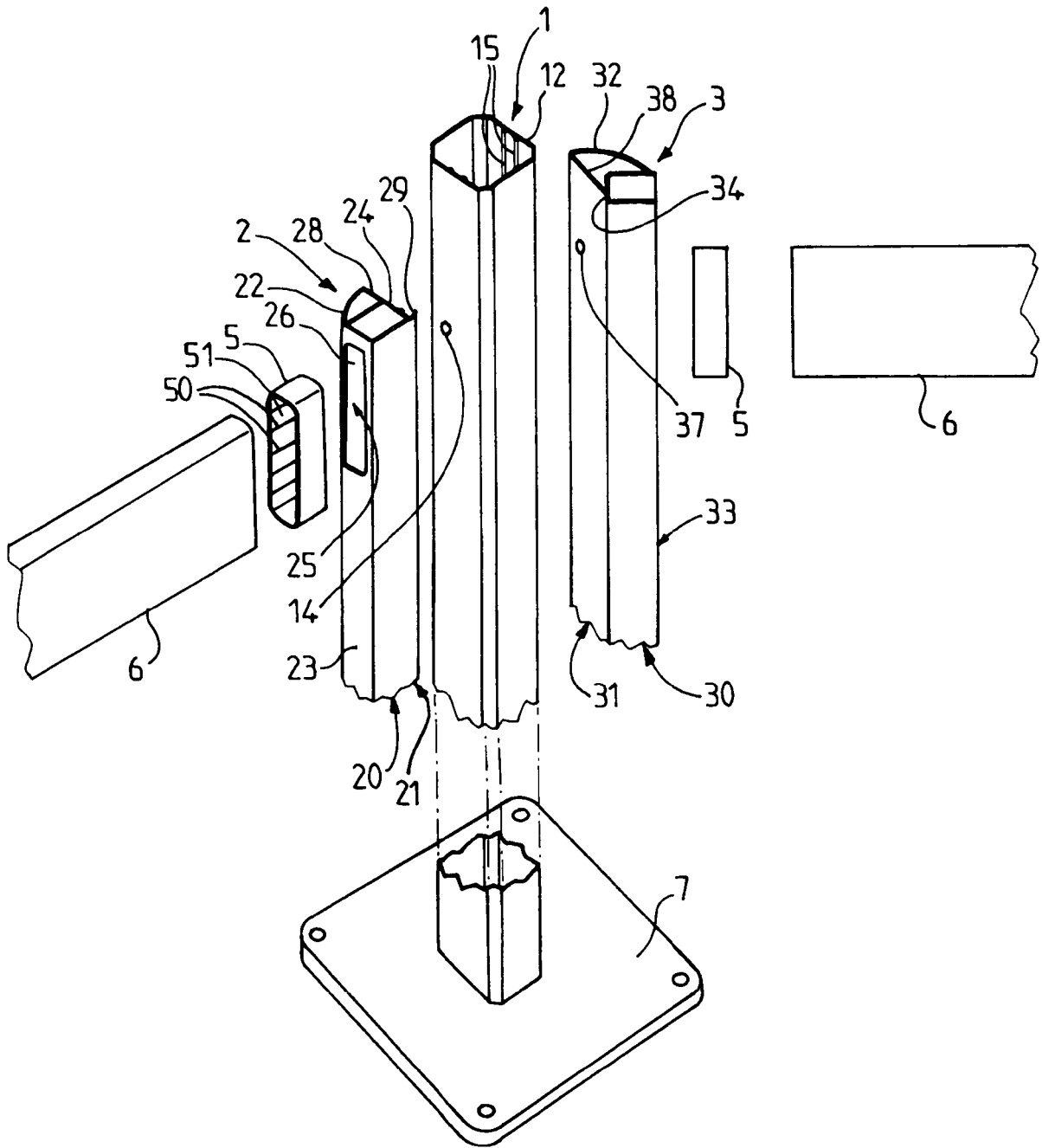
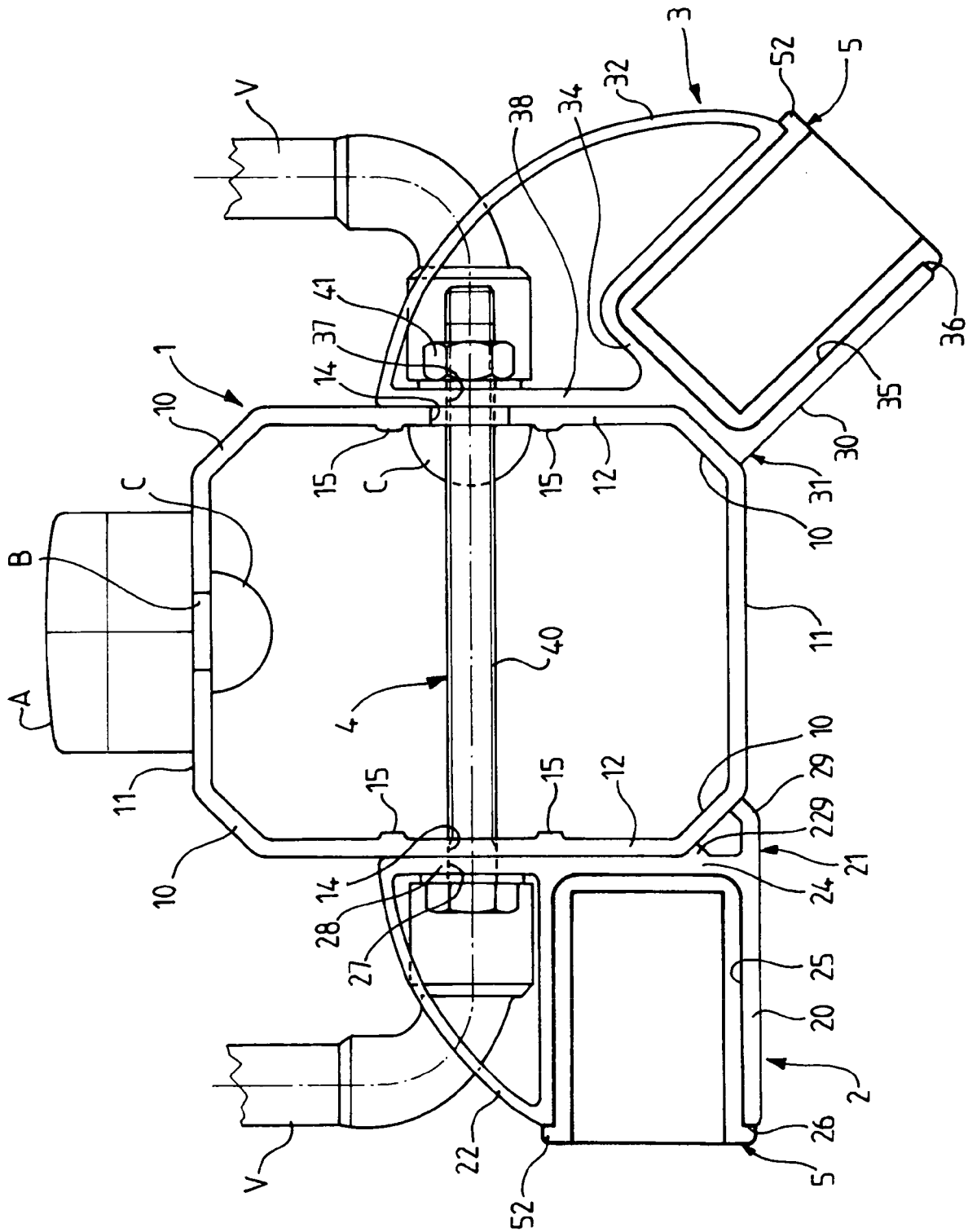


FIG.1





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 6 467 756 B1 (ELSASSER GLENN R) 22 octobre 2002 (2002-10-22) * le document en entier *	1-3,7	E04H17/14
A	-----	12	
A	US 6 217 007 B1 (GRAYSON, II HENRY C ET AL) 17 avril 2001 (2001-04-17) * le document en entier *	1,11,12	
A	DE 16 84 577 A1 (BOCHUMER DRAHTWAREN- UND GITTERFABRIK, FRITZ BUHR) 18 décembre 1969 (1969-12-18) * le document en entier *	7,8	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		17 janvier 2006	Delzor, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 2227

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6467756	B1	22-10-2002	AUCUN	

US 6217007	B1	17-04-2001	AUCUN	

DE 1684577	A1	18-12-1969	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82